

DÉPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE
CANTON DE CARCASSONNE 2
MAIRIE DE VERZEILLE
11250 VERZEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI

Le Maire de la commune de Verzeille

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au Président d'EPCI,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Carcassonne agglo, dont la commune de Verzeille est membre,

Considérant que la communauté d'agglomération Carcassonne agglo exerce une compétence en matière de :

- collecte des déchets ménagers
- assainissement collectif et non collectif
- création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- voirie
- habitat ;

Considérant que l'exercice de ces compétences par Carcassonne agglo implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président de la communauté d'agglomération ;

ARRÊTE

Article 1 : S'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale liées à ces compétences.

Article 2 : La présente opposition met fin au transfert des pouvoirs de police conformément aux dispositions de l'article L5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Règles de publicité de l'arrêté de la commune : publication sur le site internet de la commune.

Article 4 : Monsieur Alain COSTESEQUE, Maire de la Commune, est chargé de l'exécution du présent arrêté

Verzeille, le 24/09/2026

Alain COSTESEQUE

Monsieur le Maire



Monsieur le Maire informe que la présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2 ; téléphone : 04 67 54 74 10) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr/>